

Synthèse du Rapport Economique et Financier accompagnant le Projet de Loi de Finances 2023 -REF 2023-

Le Projet de la Loi de Finances (PLF) 2023 s'inscrit dans un contexte économique international soumis à de grandes incertitudes. A peine rétablie des séquelles de la crise sanitaire de la Covid-19, l'économie mondiale s'est retrouvée aux prises d'un contexte géopolitique tendu, alimenté par la crise ukrainienne, entraînant des tensions sur les prix des matières premières et des denrées alimentaires. Ces tensions réduisent les marges de manœuvre des Etats, déjà affaiblies par la crise pandémique, et contribuent à brider les perspectives de croissance de l'économie mondiale.

Au niveau national, la reprise économique enclenchée en 2021 semble avoir perdu de sa vigueur du fait du retournement conjoncturel induit par la crise en Ukraine. La forte exposition de l'économie marocaine aux évolutions erratiques des cours des matières premières, l'essoufflement de la demande extérieure émanant des principaux partenaires du Royaume, conjugués à une campagne agricole peu favorable, constituent autant de facteurs qui mettent à rude épreuve les capacités de résilience de l'économie nationale. Si les réformes menées par le passé ont permis, jusqu'à une certaine mesure, d'améliorer la capacité d'absorption de l'économie nationale eu égard aux chocs exogènes, il n'en demeure pas moins que la survenance des crises systémiques à fréquence élevée laisse suggérer que des efforts additionnels en termes d'ancrage à une nouvelle génération de réformes, alliant anticipation, co-construction et approche intégrée, mériteraient d'être déployés pour asseoir les jalons d'une économie diversifiée, compétitive et durablement résiliente.

Tenant compte de ce contexte inédit, l'édition 2023 du Rapport Economique et Financier (REF) traite dans sa première partie les principales tendances du contexte international et les impacts potentiels que celles-ci engendrent pour l'économie nationale. Dans sa deuxième partie, le Rapport met en relief les grands enjeux et défis qui interpellent l'économie nationale et examine de près les facteurs de résilience à même de lui permettre de s'adapter et d'anticiper les mutations disruptives du contexte international. La troisième partie dudit Rapport aborde la question du profil des finances publiques à l'aune du contexte national et international perturbé, tout en mettant en exergue les efforts et les réformes en cours de déploiement par le Maroc pour préserver l'efficacité et la soutenabilité de ses finances publiques. Cette partie dresse, également, le contexte macroéconomique et les prévisions qui sous-tendent le PLF 2023.

1. L'économie mondiale dans un contexte complexe et incertain

L'économie mondiale traverse une phase inédite, marquée par des crises répétitives qui brouillent la lisibilité des tendances et rendent incertaine toute projection future. À peine aguerri des effets récessifs induits par la crise sanitaire de la Covid-19, l'économie mondiale a été frappée de plein fouet par les impacts de la crise ukrainienne. Les incidences directes et indirectes de cette crise, de par leur ampleur et leur intensité, viennent raviver les incertitudes qui entouraient les perspectives de reprise de l'économie mondiale.

Cette situation a, par conséquent, conduit le FMI à revoir à la baisse ses prévisions de la croissance mondiale pour 2022 pour la ramener à 3,2% contre 3,6% initialement prévue. La dégradation des perspectives de croissance concerne plusieurs économies développées et émergentes.

Ainsi, aux Etats-Unis, les perspectives de croissance devraient ressortir à un niveau plus faible que prévu initialement. Le FMI prévoit désormais une hausse du PIB limitée à 1,6% en 2022 (contre 3,7% dans ses projections d'avril). Le pouvoir d'achat des ménages est érodé par une forte inflation. Les chaînes d'approvisionnement restent perturbées par la politique zéro Covid en Chine et par la crise ukrainienne. Les risques de récession sont accentués par le resserrement monétaire. En revanche, l'économie de la zone euro devrait mieux résister en 2022 (3,1%), grâce à une bonne performance de l'Espagne (4,3%), de l'Italie (3,2%) et de la France (2,5%), soutenue par la reprise du secteur des services, notamment du tourisme. Toutefois, l'économie allemande devrait enregistrer un net ralentissement (1,5%), affectée par la crise énergétique. De son côté, l'économie du Japon devrait croître de 1,7% en 2022, soit au même rythme qu'en 2021.

Pour ce qui est des économies émergentes et en développement, leur croissance économique devrait s'établir à 3,7% en 2022 après une expansion de 6,6% en 2021, selon le FMI. La reprise est freinée par le resserrement monétaire pour contenir l'inflation, le retrait du soutien public et la faiblesse de la demande extérieure, ainsi que par les effets négatifs de la crise ukrainienne. En Chine, la croissance devrait ralentir à 3,2% en 2022 après 8,1% en 2021 contre une forte expansion en Inde (6,8% en 2022 après 8,7% en 2021). L'économie russe devrait plonger dans une récession (-3,4% après 4,7%), sous l'effet du conflit et des sanctions internationales. De même, le Brésil a enregistré un certain essoufflement de son activité économique, passant d'une croissance de 4,6% en 2021 à 2,8% en 2022 après 4,6%.

Dans la région MENA, la croissance devrait se renforcer affichant une expansion de 5% après 4,1% en 2021, tirée par les pays producteurs de pétrole, notamment l'Arabie saoudite (7,6% après 3,2%), ainsi que par l'Egypte (6,6% après 3,3%).

Au regard de ces évolutions, le FMI prévoit une croissance de l'activité économique mondiale de 2,7% en 2023, soit un repli de 0,9 point par rapport à ses prévisions datées du mois d'avril 2022.

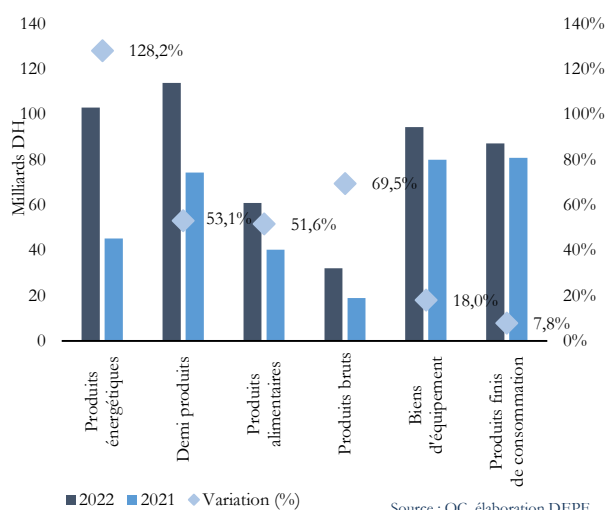
La crise ukrainienne a, en effet, provoqué un choc majeur sur les marchés des produits de base et a accru considérablement les incertitudes autant sur les prix que sur la sécurité des approvisionnements en matières premières énergétiques et agricoles. Les deux pays en conflit demeurent des acteurs majeurs du commerce mondial de produits essentiels, notamment le gaz naturel, le pétrole brut, les engrais, le blé, le maïs et les huiles de graines. Dès lors, les prix des denrées alimentaires ont enregistré une forte hausse début 2022, avant de s'inscrire en nette baisse, comme en témoigne l'évolution de l'indice de la FAO des prix des produits alimentaires qui a atteint un niveau record de 159,7 en mars, en hausse de 19% depuis début 2022 et de 34% en glissement annuel avant de baisser de 14% pour se situer à 138,0 en août, son plus bas niveau depuis février 2022. De même, les cours du pétrole (Brent) ont atteint 104 dollars en moyenne au titre des neuf premiers mois de 2022, en progression de 54% en glissement annuel. Quant aux cours du gaz butane, ils ont atteint 818 dollars la tonne en moyenne sur les neuf premiers mois de 2022, en hausse de 42% en glissement annuel.

De tels effets n'ont pas manqué de resurgir des pressions inflationnistes qui se sont accentuées au regard des coûts élevés de l'énergie et des matières premières, des déséquilibres persistants entre l'offre et la demande post-crise sanitaire, des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, des restrictions au commerce international, ainsi que des pénuries de main d'œuvre dans certains pays.

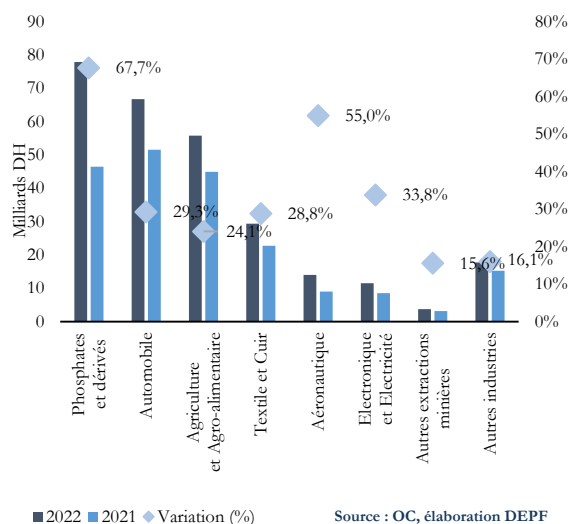
Au niveau des échanges commerciaux, les dernières prévisions de l'OMC, établies en octobre 2022, tablent sur une croissance du volume du commerce mondial de marchandises de 3,5% en 2022, légèrement supérieure à la hausse de 3% prévue en avril de la même année. L'OMC prévoit, par contre, une progression des échanges mondiaux de seulement 1% en 2023 contre une hausse de 3,4% initialement prévue. Ces perspectives restent assombries par la nature imprévisible de la crise ukrainienne et les effets qu'elle entraîne en termes d'inflation et de resserrement monétaire dans les économies avancées.

Pour ce qui est des flux mondiaux d'IDE, ils ont retrouvé leur niveau d'avant la crise de la Covid-19 pour s'établir à 1.580 milliards de dollars en 2021, soit une hausse de 64% par rapport au niveau exceptionnellement bas de 2020. Cependant, ces flux devraient vraisemblablement diminuer, en 2022, au mieux stagner, selon la CNUCED.

A l'échelle nationale, les échanges commerciaux avec le reste du monde se sont soldés par une hausse des importations (+44,8%) qui a concerné la quasi-totalité des groupes de produits, en particulier, la facture énergétique qui a plus que doublé s'élevant à 103,1 milliards de dirhams à fin août 2022. Quant aux exportations de marchandises, elles ont affiché un accroissement généralisé, particulièrement, celles des phosphates et dérivés qui ont enregistré la plus importante hausse (+67,7% à fin août en glissement annuel). Les exportations du secteur automobile ont, pour leur part, augmenté de 29,3% (à fin août en glissement annuel), pour atteindre le niveau de croissance le plus élevé au titre de la même période au cours des cinq dernières années.

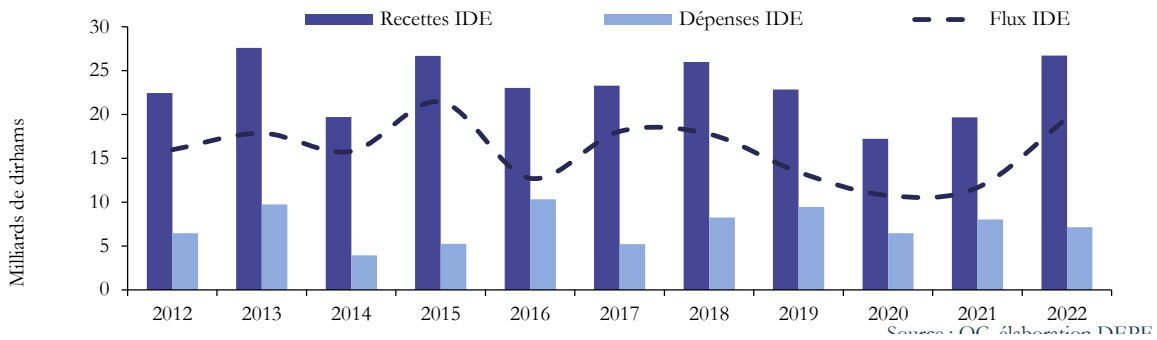


Graphique 1 : Evolution des importations du Maroc par groupement d'utilisation au titre des huit premiers mois de 2022 (en glissement annuel)



Graphique 1 : Evolution des exportations du Maroc par groupement d'utilisation au titre des huit premiers mois de 2022 (en glissement annuel)

Quant aux flux financiers, ils ont fait état d'un net rebond à fin août 2022, particulièrement, les recettes voyages, les transferts des MRE et les recettes des IDE. Les recettes voyages ont marqué, durant les huit premiers mois de l'année 2022, un rebond significatif de 156% pour totaliser 52,2 milliards de dirhams et ce, suite aux mesures mises en place pour promouvoir le secteur du tourisme. Concernant les transferts des MRE, ils se sont accrus de 11,3% pour s'établir à 71,4 milliards de dirhams, dépassant leurs niveaux enregistrés durant la même période entre 2018 et 2021. Par ailleurs, la reprise des IDE à destination du Maroc, enregistrée après la crise sanitaire, semble se poursuivre. Ainsi, le flux net des IDE s'est accru de 67,9% pour s'établir à 19,6 milliards de dirhams à fin août 2022.



Graphique 2 : Evolution des investissements directs étrangers (Cumul Janvier-août)

Ainsi, le contexte que vit actuellement le monde entier est porteur d'une multiplicité de facteurs de risque, mais il est aussi porteur d'opportunités que notre pays est amené à saisir. Dans ce sillage, cette phase particulière que vit le monde constitue une occasion idoine pour opter pour un ré-engineering des chaînes d'approvisionnement qui devrait intégrer non seulement les impératifs de réduction des coûts, mais aussi les questions de sécurité. Ces dernières devraient guider la réorganisation des espaces commerciaux avec des logiques de proximité et de fiabilité. Ainsi, la constitution de blocs régionaux constitue l'une des réponses pour faire face aux chocs exogènes et renforcer la résilience à long terme des économies, en l'occurrence, l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Ce dernier, auquel le Maroc a adhéré en mars 2018, s'érige en levier important pour approfondir l'ancrage régional de l'économie marocaine et lui permettre, au même titre que les économies de son continent, de disposer d'une base arrière solide tant en temps normaux qu'en temps de crise.

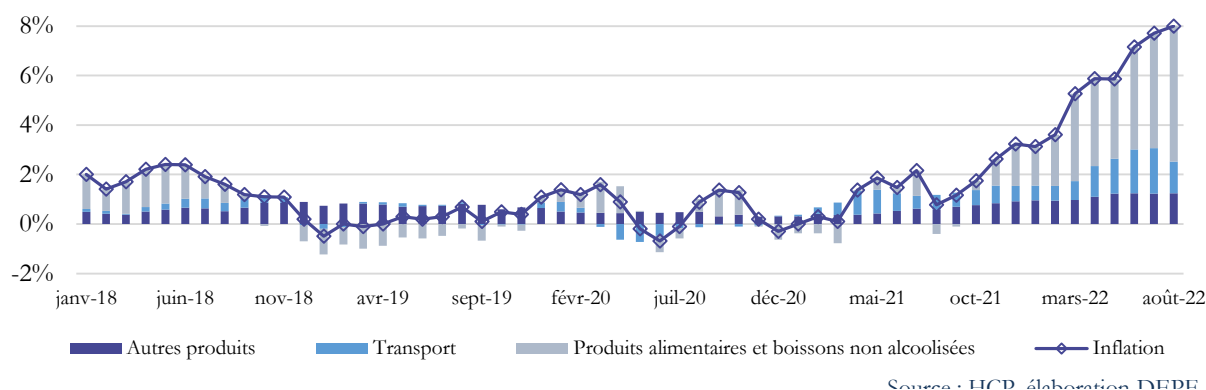
II. L'économie marocaine à l'épreuve des chocs exogènes : facteurs de résilience, défis et principaux enjeux

Après une année 2020 plombée par les incidences économiques et sociales de la crise pandémique, l'économie nationale a connu en 2021 une reprise graduelle et quasi généralisée. En effet, l'activité économique nationale a enregistré, en 2021, un taux de croissance du PIB s'établissant à 7,9%. Cette performance est attribuable à la performance du secteur agricole dont la valeur ajoutée a augmenté de 17,8% en 2021 après une contraction de 8,1% en 2020 ainsi qu'au bon comportement des activités non agricoles dont la valeur ajoutée a augmenté de 6,6% après s'être contractée de 6,9% en 2020.

Du côté de la demande, la croissance du PIB, en 2021, a été principalement portée par le dynamisme de la consommation finale des ménages, dont la contribution à cette dynamique s'est établie à 4,8 points. La consommation finale des administrations a contribué, de son côté, à hauteur de 1,1 point à la croissance du PIB. Les exportations de biens et services y ont contribué, à leur tour, à hauteur de 2,7 points. Cette contribution a été, toutefois, complètement absorbée par la contribution négative des importations (-4,5%), ce qui s'est traduit par une contribution négative des échanges extérieurs à la croissance de l'ordre de 1,8 point. Quant au taux d'investissement, il a atteint 31,1% en 2021, soit une augmentation de 2,3 points par rapport à 2020.

Cette reprise, qui semblait être bien entamée, s'est rapidement estompée suite au déclenchement, en février 2022, de la crise ukrainienne qui a engendré des perturbations au niveau des chaînes d'approvisionnement et a alimenté un nouveau cycle haussier des cours de matières premières. Les dernières prévisions tablent, de ce fait, sur un taux de croissance autour de 1,5%, en net recul par rapport aux performances réalisées en 2021. Cette évolution s'explique par la contre-performance du secteur agricole, impacté par le déficit de pluviométrie que connaît le Maroc, qui devrait voir sa valeur ajoutée se contracter de 13%, ainsi que par le retour de la croissance des activités non agricoles à leur rythme d'avant la pandémie avec un accroissement prévu de leur valeur ajoutée de 3,7%.

Outre le déficit de pluviométrie, l'année 2022 est marquée par la hausse des prix de plusieurs produits, suite à une conjoncture internationale caractérisée par une perturbation des marchés des matières premières sous l'effet de la crise ukrainienne. Ainsi, les prix à la consommation ont évolué à un rythme jamais atteint depuis 2008, affichant une hausse, en variation annuelle, de 5,8% à fin août 2022, après +1% un an auparavant, tirés principalement par la flambée des prix des produits énergétiques et alimentaires ainsi que par l'accélération de l'inflation chez les principaux partenaires commerciaux du Maroc.



Graphique 3 : Contribution des éléments de l'IPC au taux d'inflation

Pour faire face à cette hausse des prix et préserver le pouvoir d'achat des citoyennes et des citoyens, les pouvoirs publics, en plus des efforts déployés à travers la caisse de compensation dont les dépenses ont atteint 28,6 milliards de dirhams à fin août 2022, ont entrepris plusieurs mesures portant sur le soutien des professionnels du transport (180.000 véhicules ciblées), la suspension des droits d'importation du blé tendre et du blé dur, la revalorisation du SMIG et du SMAG décidée suite au dialogue social¹, la possibilité de prolongation par les entreprises des délais d'exécution des marchés publics et de révision des prix...

Partant de ces évolutions, l'économie marocaine a fait preuve d'une certaine résilience dans un contexte mondial inédit de crises successives et à multiples conséquences et qui coïncident avec une année de sécheresse sans précédent et ce, grâce à un processus dense de réformes sectorielles menées au cours de ces deux dernières décennies dans des secteurs aussi névralgiques que ceux de l'agriculture, l'industrie et le tourisme.

Sur le plan agricole, le modèle de développement agricole marocain fait face à de nombreux enjeux et défis structurels pour pérenniser ses acquis indéniables depuis le déploiement du Plan Maroc Vert (PMV) et réussir l'insertion du secteur sur la trajectoire d'un développement alliant résilience, durabilité, inclusivité et compétitivité. Dans ce sens, la nouvelle stratégie « Génération Green 2020-2030 », tout en capitalisant sur les acquis du PMV, vise à renforcer davantage le rôle stratégique du secteur agricole à travers notamment la promotion du capital humain agricole, l'intégration du secteur à son aval agroindustriel, ainsi qu'une meilleure intégration de la donne climatique dans la politique agricole. Il est, ainsi, prévu dans le cadre de cette stratégie de procéder à la mise en place d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole en permettant à près de 400.000 ménages d'y accéder et en garantissant la protection sociale à environ 3 millions d'agriculteurs. Concernant la consolidation des filières agricoles, il est prévu de doubler à la fois le PIB agricole et les exportations agricoles à l'horizon 2030 avec un objectif d'atteindre un taux de 70% en termes de valorisation de la production agricole. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée dans le cadre de la nouvelle stratégie agricole à la garantie de la durabilité du développement agricole au regard de l'intensification constatée des effets du changement climatique et qui devraient s'accroître à long terme.

¹ Pour les salariés du secteur privé, le SMIG augmentera de 5% pour atteindre 2970 dirhams tandis que le SMAG progressera de 10% pour atteindre 2.193 dirhams. Dans le secteur public, le SMIG est fixé à 3.500 dirhams.

En matière du développement industriel, le tissu industriel national qui contribue pour plus de 80% des exportations de biens a, de surcroît, fait preuve d'une grande résilience aux différents chocs avec une vitesse de rebondissement rapide et une capacité d'adaptation avérée conjugué à un attrait de plus en plus confirmé du capital marocain, comme en atteste la forte attractivité du dispositif de substitution aux importations. La banque de projets mise en place, à cet égard, fait état à ce jour de 1.071 projets d'investissement représentant un potentiel de substitution à l'import d'une valeur de 62,8 milliards de dirhams pour un investissement de 46,1 milliards de dirhams. Financés à 88% par un capital marocain, ces projets qui représentent un potentiel de création de près de 250.000 emplois et de 70,6 milliards de dirhams en chiffre d'affaires à l'export marquent le retour des capitaux marocains vers le secteur industriel. En outre, le secteur industriel national a pu consolider son attractivité à l'égard des investisseurs étrangers en drainant en 2021 près de 3,4 milliards de dirhams des flux nets d'IDE (17% des flux nets d'IDE globaux). Ceci dit, notre pays est amené à consolider ses acquis et il est appelé à faire face à de nouveaux défis à forte incidence sur la trajectoire de son industrialisation mais qui offrent également des opportunités importantes à saisir. Il s'agit, en l'occurrence, de la prééminence des enjeux de décarbonation de l'industrie (taxe carbone à la frontière de l'UE...), de la souveraineté industrielle, de la relocalisation industrielle « reshoring », de la digitalisation du tissu industriel, de développement des compétences humaines nécessaires à l'essor de l'industrie de demain...

Le secteur touristique, pour sa part, entame graduellement sa sortie d'une crise profonde et inédite qui a fait émerger et accélérer certaines tendances sous-jacentes induisant des mutations profondes de la demande touristique. En termes de perspectives, le tourisme national laisse, en effet, entrevoir des marges de croissance encourageantes en 2022 avec une hausse de 202% des arrivées touristiques à fin juillet 2022, permettant de recouvrir 73% du volume enregistré durant la même période de 2019. Les recettes touristiques corroborent, également, cette reprise en réalisant un taux de récupération de 99% par rapport à la même période de 2019. Ces évolutions encourageantes ont été favorisées par la mise en place de plusieurs mesures, en l'occurrence, le plan d'urgence de 2 milliards de dirhams, l'opération Marhaba 2022², le renforcement de la connectivité aérienne³ et maritime⁴, l'adoption des visas électroniques, les promotions conjointes RAM/ONMT, C'est dire qu'au-delà des coûts que la crise pandémique a engendrés, elle a constitué une opportunité pour prospecter de nouvelles pistes de réflexion sur le devenir du secteur, en alignement avec les nouveaux paradigmes de développement à l'œuvre (transition écologique, transition digitale, économie inclusive, ...). Ces nouveaux leviers d'actions plaident à la faveur de capitaliser sur le patrimoine immatériel du Maroc, de mieux répondre à l'émergence du profil de touriste écoresponsable, d'appuyer la consolidation du tourisme interne en tant que valeur sûre pour le maintien à flot de l'activité touristique nationale en période de crise, de consolider la promotion des territoires en capitalisant sur la transition digitale...

A l'échelle territoriale, la mobilisation du plein potentiel des territoires relève de l'ordre des priorités nationales pour renforcer leurs résiliences, dans un contexte en mouvance et qui regorge de nouveaux défis et enjeux. Le Maroc a entrepris, à cet égard, plusieurs réformes ayant pour ambition d'asseoir les bases d'un développement territorial équilibré. Ces réformes ont permis d'insuffler un élan supplémentaire à la dynamique des territoires sans pour autant arriver à une répartition équilibrée du processus de création de la richesse entre les différentes régions qui demeurent portée par les provinces de la dorsale Tanger-El Jadida⁵. La persistance ces déséquilibres socio-

² Avec un plan d'accueil plus dense et un renforcement des ressources des deux côtés de la méditerranée. Ainsi, 1,1 million de passagers ont débarqué aux ports marocains entre le 5 juin 2022 et le 29 août 2022.

³ 2,04 millions de sièges sécurisés pour l'été 2022.

⁴ 32 navires reliant le Maroc à l'Espagne, la France et l'Italie, à travers 571 rotations hebdomadaires, avec une capacité totale de près de 478000 passagers et 123000 voitures.

⁵ La région de Casablanca-Settat a réalisé la part moyenne la plus importante du PIB, aux prix courants, durant la période 2010-2020, soit une contribution au PIB de l'ordre de 32,3%, suivie par les régions de Rabat-Salé-Kenitra

économiques inter et intra-régionaux constitue un défi majeur des vingt prochaines années. Cette ambition est notamment reprise par le Rapport sur le Nouveau Modèle de Développement qui a mis en exergue une multiplicité de leviers d'actions pour y parvenir à savoir : l'accélération du processus de la régionalisation avancée, l'adoption d'une politique de réaménagement urbain et rural des territoires, l'industrialisation des régions non littorales, la mise en place d'un Schéma directeur unifié des infrastructures des transports, le renforcement de l'accès aux services sociaux de qualité sur l'ensemble des territoires...

Ces ambitions, ainsi, portées par notre pays ne peuvent être concrétisées sans un capital humain renforcé et mieux préparé pour l'avenir et qui constitue le socle de la consolidation de l'Etat social. Ceci passe, essentiellement, par l'impulsion de la qualité du système éducatif et d'enseignement supérieur, la consolidation du système de protection sociale et le renforcement de l'accès à l'emploi

A cet égard, *la réforme du système éducatif au titre de la période 2022-2026 constitue un chantier stratégique* qui vise à réaliser une renaissance éducative à même d'offrir à l'enfant les conditions adéquates pour achever sa scolarité obligatoire et développer ses compétences et ses capacités. Pour ce faire, ladite feuille de route repose sur trois axes majeurs à savoir : l'enseignant, l'étudiant et les établissements d'enseignement. Dans le même sillage, les pouvoirs publics ont poursuivi la mise en œuvre des mesures visant le renforcement de l'égalité des chances et la réduction des disparités entre les sexes ainsi par milieux géographiques et socio-économiques et ce, dans le cadre des programmes d'appui social à la scolarisation (programme Tayssir, un million de cartables, des bourses d'internats et cantines scolaires,...).

De même, les efforts déployés et en cours dans le cadre de *la nouvelle feuille de route pour le développement de la formation professionnelle*, à travers la création des «Cités des Métiers et des Compétences (CMC)» ainsi que la mise à niveau profonde du secteur de la formation professionnelle, ont permis une amélioration de l'offre de formation professionnelle qui compte, au titre de l'année scolaire 2022-2023, près de 2.223 établissements et un accroissement du nombre des effectif des stagiaires qui a atteint 662.754 au titre de la même période.

Pour ce qui est *du développement de l'enseignement Supérieur, considéré comme une clé de l'ouverture et du progrès social*, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation est mobilisé dans la co-construction du Plan national d'accélération de la transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (PACTE ESRI 2030) selon une démarche partenariale et participative en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Il est à noter que trois leviers d'opérationnalisation dudit PACTE ont été identifiés et portent sur la consolidation de transformation numérique du secteur, l'adaptation du cadre réglementaire et organisationnel pour fluidifier les process et instaurer un climat incitatif au rendement et à la performance et le renforcement des partenariats et des liens de coopération à l'échelle nationale et internationale pour renforcer les capacités et mobiliser les synergies.

Quant à l'accès aux services de soins, en dépit des efforts publics fournis pour la mise à niveau du secteur de la santé et qui ont permis une nette amélioration des indicateurs d'offre et de demande de soins, ce secteur continue, cependant, à faire face à des défis important qui sont liés, essentiellement, à une offre de soins insuffisante et mal répartie sur le territoire (1.356 habitants par médecin, soit un niveau insuffisant au regard des besoins croissants du secteur..etc), à des difficultés organisationnelles et de gouvernance (non-respect du circuit des soins, absence d'un système d'information intégré) et à un financement qui demeure insuffisant malgré la hausse importante du budget alloué au secteur de la santé ces dernières années. Cette situation a rendu nécessaire une réforme en profondeur du secteur de la santé qui représente un préalable pour la réussite de la généralisation de la couverture médicale.

(16,3%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (10,3%), Fès-Meknès (8,9%) et Marrakech-Safi (8,6%). Ces cinq régions totalisent 76,4% du PIB national traduisant un héritage appelé à être résorbé en faveur de l'inclusion spatiale.

A cet égard, la réforme du secteur de la santé s'inscrit dans le cadre d'un projet d'envergure visant à généraliser la protection sociale à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, lancé par Sa Majesté Mohammed VI en 2020. Ce chantier d'envergure vise à généraliser l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) à fin 2022, les allocations familiales au courant des années 2023-2024 et à élargir la base des adhérents aux régimes de retraite et généraliser l'Indemnité pour Perte d'Emploi à l'ensemble des salariés à l'horizon 2025. De ce fait, la réussite du chantier de généralisation de la protection sociale dans son volet couverture médicale est conditionnée par la mise à niveau du système national de santé pour qu'il soit à même de répondre efficacement aux besoins croissants des citoyennes et des citoyens en services de santé de qualité. Pour y parvenir, un projet de loi-cadre n°06-22 relatif au système national de santé visant à réformer le secteur, a été adopté en Conseil des Ministres du 13 juillet 2022 et il intègre la feuille de route globale pour la réforme du secteur de santé⁶.

La généralisation de la Protection Sociale : Qu'en est-il de son déploiement ?

Le Maroc continue à déployer les efforts pour accélérer la généralisation de la protection sociale, en réponse aux Orientations Royales. La Loi-cadre n°09-21 relative à la protection sociale constitue le cadre référentiel cadrant l'opérationnalisation de cette réforme. A cet égard, il est à noter que le déploiement de cette réforme, dont le coût global annuel s'élève à près de 51 milliards de dirhams se fera d'une manière progressive, sur une période de 5 ans :

- 2021-2022 : Généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire ;
- 2023-2024 : Généralisation des allocations familiales ;
- 2025 : Généralisation de la retraite et de l'IPE.

Pour ce qui est du financement de la généralisation de la protection sociale, il repose sur un mécanisme de financement combinant à la fois les cotisations des bénéficiaires et la contribution de l'Etat qui prend en charge les cotisations des personnes n'ayant pas les moyens de payer pour un coût global estimé à 51 milliards de dirhams, dont 28 milliards au titre du mécanisme d'affiliation et 23 milliards au titre du mécanisme de solidarité. Ainsi, le financement du mécanisme de solidarité nécessitera la mobilisation de plusieurs sources de financement telles que :

- la mobilisation de nouvelles recettes fiscales tels que la TIC sur certains produits ou encore la contribution de solidarité ;
- la réaffectation progressive des ressources affectées au financement des programmes actuels de protection sociale tels que le RAMED, Tayssir, aide aux femmes veuves... ;
- et les économies dégagées de la réforme de la caisse de compensation.

A cet effet, plusieurs actions fiscales et budgétaires ont été entreprises, notamment pour la mobilisation du financement nécessaire au déploiement de la généralisation de l'AMO à partir de 2021. Ces actions concernent essentiellement :

- La mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 10 milliards de dirhams pour la mise en œuvre de la généralisation de l'AMO ;
- L'instauration de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) en vue de permettre aux personnes physiques dont le revenu professionnel est déterminé selon le régime du bénéfice forfaitaire de s'acquitter d'un impôt unique, en remplacement de l'impôt sur le revenu, la taxe professionnelle et la taxe de services communaux et intégrant les cotisations sociales ;
- L'amendement du texte portant création du Compte d'Affectation Spéciale « Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale » pour prendre en charge le financement de la généralisation de la protection sociale dont le nouvel intitulé est « Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale » ;
- L'instauration de nouvelles ressources pour le financement de la réforme en l'occurrence, la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus, le produit de la taxe intérieure de consommation (TIC) applicable aux pneumatiques, même montés sur jantes, aux articles, appareils et équipements fonctionnant à l'électricité et aux appareils électroniques et aux batteries pour véhicules.

En matière d'emploi, l'économie marocaine continue de pâtir d'une croissance pauvre en emplois, ne créant que 12.550 emplois, en moyenne, pour chaque point de PIB durant la période 2008-2021 contre 32.264 emplois créés en 2000-2007. Cette évolution s'est amplifiée suite aux répercussions

⁶ Le projet de réforme du secteur de la santé repose sur 4 piliers, en l'occurrence, l'adoption d'une bonne gouvernance visant le renforcement des mécanismes de régulation de l'action des acteurs du secteur, la valorisation des ressources humaines, notamment, à travers l'élaboration de la loi sur la fonction publique sanitaire et la mise en place d'un système de rémunération attractif, la mise à niveau de l'offre de soin pour mieux répondre aux attentes des citoyens et la digitalisation du système de santé par l'adoption d'un système d'information intégré.

de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et les conditions climatiques défavorables qu'a connues le Maroc avec une succession des années de sécheresse. Par conséquent, le stock du chômage a atteint, en 2021, un niveau record (1,51 million de chômeurs) et le taux de chômage est, ainsi, passé de 11,9% en 2020 à 12,3% en 2021 (16,9% en milieu urbain et 5% en milieu rural). Ce taux a été plus élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (31,8%), les diplômés (19,6%) et les femmes (16,8%).

Pour faire face à cette situation et soutenir l'accompagnement des chercheurs d'emploi et porteurs de projets et faciliter leur intégration dans le marché du travail, les pouvoirs publics ont poursuivi la mise en œuvre des programmes actifs de promotion de l'emploi, notamment IDMAJ, TAEHIL, et TAHFIZ et ont mis en place des nouvelles initiatives notamment les programmes AWRACH, INTELAKA et FORSSA.

Dans ce sens, le programme IDMAJ (contrat du travail signé et déclaré à la CNSS) au titre de l'année 2021 a réalisé près de 97.174 insertions, soit une hausse de 28% comparativement à l'année 2020. Quant au programme TAHFIZ⁷, il a bénéficié en 2021 à 15.559 chercheurs d'emploi contre 9.979 jeunes en 2016. Concernant le programme TAEHIL, il a permis aux 21.000 personnes de bénéficier des actions de formation en 2021.

Pour ce qui est du programme «Awrach», qui s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental 2021-2026, il a pour objectif d'insérer 250.000 personnes sans aucun critère de qualification, à travers le lancement de grands et petits chantiers publics. Ce programme qui s'étale sur deux ans (2022 et 2023) est déployé sur deux volets. Le premier concerne les chantiers publics provisoires destiné à 80% des bénéficiaires, alors que le second relatif aux chantiers d'insertion durable s'adresse à 20% des bénéficiaires. A son tour, le Programme INTELAKA, développé suivant les directives Royales, vise à soutenir et à financer les TPE, PME et les jeunes entrepreneurs ainsi que les entreprises exportatrices vers l'Afrique et les jeunes diplômés. Ce programme prévoit la création annuelle de 27.000 postes d'emploi entre 2022 et 2026. Depuis son démarrage jusqu'à fin août 2022, le Programme INTELAKA a permis l'octroi de 49.882 prêts pour un montant total de 8,2 milliards de dirhams et la création de 105.665 postes d'emploi. Quant au programme FORSSA, lancé en 2022, il s'adresse aux personnes âgées de 18 ans et plus, qu'elles soient porteuses d'idées ou de projets d'entrepreneuriat, auto-entrepreneurs, ou fondateurs d'entreprise ayant moins de 3 ans et ce, afin d'appuyer les initiatives individuelles des projets. Le programme cible l'accompagnement et le financement de 10.000 porteurs de projets en 2022 incluant l'ensemble des secteurs de l'économie, en respectant les principes d'équité régionale et de genre. Jusqu'au 05 septembre 2022, près de 18.000 candidatures ont été présélectionnées sur un total de 38.707 déposées.

En matière d'instauration et de consolidation de la paix sociale, le Gouvernement s'est engagé, conformément au programme gouvernemental 2021-2026, à instaurer, avec ses partenaires sociaux, un dialogue social crédible et pérenne. A cet égard, le Gouvernement, la CGEM et les centrales syndicales les plus représentatives ont signé, fin avril 2022, un accord social et une charte nationale sur le dialogue social. Les mesures phares de cet accord concernent, entre autres, le relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services de 10% en deux tranches, l'uniformisation progressive du SMIG et du SMAG à l'horizon 2028, l'augmentation du salaire minimum net pour le secteur public à 3.500 dirhams par mois à partir du 1er septembre 2022,...

En plus des enjeux liés à la consolidation du capital humain, la sécurisation de la trajectoire de développement inclusif voulue par notre pays demeure tributaire du relèvement d'autres enjeux cruciaux, se rapportant à l'eau et la sécurité alimentaire et énergétique.

⁷Le programme «Tahfiz» a pour objectif de promouvoir l'emploi en mettant en place des mesures incitatives au profit des entreprises, des associations et des coopératives créées durant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2022 et qui embauchent les demandeurs d'emploi dans le cadre des contrats de travail à durée indéterminée.

En effet, le Maroc qui fait partie des pays fortement exposés au stress hydrique a, depuis longtemps, placé la question *de la gestion des ressources hydriques au centre de ses priorités*. De fait, notre pays a engagé une importante politique proactive de l'eau visant aussi bien le renforcement de l'offre en ressources (naturelles et non conventionnelles) que la gestion rationnelle de la demande et ce, au regard de la succession de sécheresses sévères ces dernières années. Ces actions stratégiques entreprises, à cet égard, ont été considérablement renforcées en 2022 dans le cadre du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (PNAEPI 2020-2027) élaboré sous les Hautes orientations Royales. Sa Majesté le Roi dans son discours au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 2ème année législative de la 11ème législature, a mis l'accent sur la problématique de l'eau et les défis urgents et futurs qui s'y rattachent en définissant quatre principales orientations pour y faire face à savoir : lancer des initiatives et des projets plus ambitieux par le recours aux innovations et technologies nouvelles en la matière, accorder une attention particulière à une exploitation rationnelle des eaux souterraines et à la préservation des nappes phréatiques, garder à l'esprit que la question de l'eau n'est pas l'affaire exclusive d'une politique sectorielle isolée, rendre en compte le coût réel de l'eau à chaque étape de la mobilisation de cette ressource.

Concernant les enjeux liés à la sécurité alimentaire, le Maroc a réussi à réduire sa dépendance aux importations pour la satisfaction de ses besoins alimentaires, en réalisant des niveaux d'autosuffisance assez élevés pour les principales productions agricoles dont en particulier les fruits et légumes (100%) et les produits de l'élevage (viandes rouges et blanches et lait) avec un taux de 99%. Toutefois, l'intensification des effets de changement climatique et les risques liés aux perturbations du marché international des produits alimentaires rendent nécessaire et prioritaire *l'adoption d'actions proactives et stratégiques pour garantir la sécurité alimentaire* au regard de deux dimensions fondamentales à savoir : la disponibilité et l'accès aux produits alimentaires sensibles. Ces actions stratégiques portent, en particulier, sur la nécessité de consolider et de préserver une capacité de production agricole assurant la souveraineté alimentaire du pays, la diversification des sources externes d'approvisionnement, la rénovation de la politique relative à la constitution de stocks stratégiques pour les produits alimentaires sensibles ainsi que l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de régulation des prix domestiques de produits alimentaires sensibles notamment pour atténuer les incidences des crises sur les couches les plus démunies.

En termes d'enjeux liées à la sécurité énergétique, le Maroc, en tant que pays importateur net de produits pétroliers raffinés, subit pleinement les effets de la crise énergétique mondiale résultant des effets conjugués de la crise ukrainienne et des conséquences de la crise pandémique liée à la covid-19. Compte tenu des répercussions à court, moyen et long termes de ladite crise, notre pays est appelé à veiller à l'opérationnalisation de ses orientations stratégiques adoptées en la matière et accélérer la cadence de leur mise en œuvre, visant, notamment, le renforcement de la sécurité énergétique du pays et l'amélioration de sa résilience et sa compétitivité énergétique et ce, moyennant plusieurs leviers d'actions, en l'occurrence, la nécessité d'accélérer le processus de déploiement massif des énergies renouvelables (37,6% de la capacité électrique installée en 2021), le renforcement des capacités de stockage et de stocks de sécurité des hydrocarbures au niveau national, la concrétisation des objectifs et des mesures sectoriels en matière d'efficacité énergétique et de rationalisation de la demande. Il est aussi important, à cet égard, de recourir au développement du gaz naturel en tant que choix stratégique contribuant à la diversification des sources d'approvisionnement en énergie, ainsi que de l'hydrogène vert qui est un chantier prometteur dans la génération de l'énergie propre.

Dans ce contexte chargé de défis et d'incertitudes persistantes, l'élan transformationnel engagé par notre pays ne peut aucunement occulter le rôle incontournable des transitions digitale et verte. Cette dernière s'impose, désormais, comme un choix inévitable au regard des répercussions de la contrainte climatique sur l'économie marocaine, de ses implications sociales et territoriales.

III. Des finances publiques résilientes malgré un contexte économique difficile

Pour ce qui est du comportement des finances publiques, il a été caractérisé par une première phase de consolidation budgétaire ayant permis d'atténuer le déficit budgétaire et de maintenir la dette du Trésor à des niveaux soutenables, suivie par une dégradation des finances publiques sous l'effet de la crise sanitaire de 2020 et ce, au regard de l'effort budgétaire exceptionnel déployé pour amortir les retombées socio-économiques de cette crise.

L'analyse de l'évolution des recettes publiques durant la dernière décennie laisse, ainsi, apparaître une certaine stabilité du rythme de progression des recettes ordinaires et ce, malgré le repli accusé suite à la contraction de l'activité économique engendrée par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19. Les recettes ordinaires se sont inscrites, de ce fait, dans un trend baissier depuis leur pic enregistré en 2008 (24% du PIB) pour se situer à un taux moyen autour de 20,4% du PIB sur la période 2010-2021. Après la crise sanitaire de 2020 qui a enclenché une dégradation des finances publiques, les recettes se sont redressées en 2021 notamment les recettes fiscales⁸ qui se sont inscrites en hausse de 7,8% en relation avec le rebond de l'économie nationale contre un repli de 6,5% un an auparavant suite à la contraction de l'activité économique. Cette reprise des recettes fiscales est le résultat de la progression de celles de l'IR de 10%⁹, ainsi que de la hausse de 16,5% des recettes de la TVA et de celles au titre des droits d'enregistrement et de timbre de près de 19,3% grâce à la reprise de la demande adressée au secteur de l'immobilier et de l'augmentation des crédits immobiliers, ce qui a contrebalancé le recul des recettes de l'IS de 8,8%.

S'agissant des dépenses publiques, le rythme de progression des dépenses ordinaires s'est établi à 3,9% en moyenne annuelle sur la période 2010-2019. Dès 2020, ces dépenses se sont orientées à la hausse, sous l'effet de la crise sanitaire, en progressant de 8,8% en 2021 après une de 3,4% en 2020. Cette évolution s'explique par :

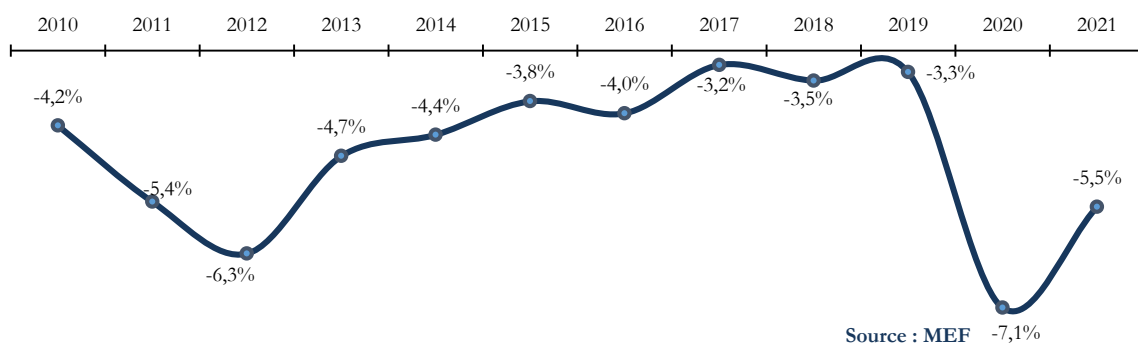
- ✓ L'augmentation des dépenses en biens et services de 6,1% en 2021 contre 5,1% en 2020 pour représenter respectivement 80,6% et 82,4% du total des dépenses ordinaires, ce qui reflète le poids significatif des dépenses de fonctionnement, notamment celles afférant à la masse salariale ;
- ✓ L'accroissement des charges de compensation de 61,4% en 2021 après une baisse de 15,8% en 2020 et ce, en lien essentiellement avec la hausse des prix du gaz butane en 2021 ;
- ✓ Le trend baissier suivi au cours des dernières années par le service de la dette du Trésor rapporté au PIB qui n'a pas dépassé en moyenne 2,3% entre 2010 et 2021, en raison de la baisse des taux d'intérêt en lien avec la prédominance des charges au titre des intérêts de la dette intérieure du Trésor par rapport à celles de la dette extérieure, soit une part de 84,8%. Cette situation s'explique par la stratégie d'endettement du Trésor, orientée vers le marché intérieur pour financer ses besoins et réduire sa dépendance vis-à-vis de ses créanciers étrangers.

Par ailleurs, l'action des pouvoirs publics en faveur du soutien à l'activité économique et à la mise en œuvre des chantiers d'infrastructures et stratégies sectorielles, au cours des dernières décennies, s'est traduite par l'accroissement des dépenses d'investissement relevant du Budget Général de l'Etat. Ces dépenses, qui ont représenté 5,6% du PIB en moyenne sur la période 2010-2019, ont atteint 7,5% du PIB en 2020 pour faire face aux effets économiques et sociaux de la crise sanitaire et 6,1% du PIB en 2021. De ce fait, la part des dépenses d'investissement dans les dépenses globales s'est appréciée, passant de 22,4% en 2010 à 24,6% en 2019 pour se situer à 27,6% en 2020 avant de reculer pour s'établir à 23,8% en 2021.

⁸ Les recettes fiscales, par rapport aux recettes non fiscales, représentent une part moyenne de 85,9% des recettes ordinaires sur la période 2010-2021.

⁹ Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des recettes générées par l'IR sur salaires et sur les profits fonciers, conjuguée à l'effet du renforcement du contrôle fiscal.

Partant de ces évolutions des recettes et des dépenses du Trésor, le déficit budgétaire global s'est dégradé considérablement en 2020 pour atteindre 7,1% du PIB contre 3,3% du PIB en 2019. En 2021, le déficit budgétaire a connu une amélioration de 1,6 point du PIB pour atteindre 5,5%.



Graphique 5 : Evolution du solde budgétaire en % du PIB

Et dans l'objectif de préserver l'efficacité et la soutenabilité de ses finances publiques, le Maroc s'est attelé à saisir la crise pandémique de la Covid-19 pour en faire une opportunité et lancer un ambitieux programme de réformes transformatrices lui permettant de déboucher sur une trajectoire de croissance plus forte et plus inclusive. Ce programme de réformes repose, notamment, sur l'élaboration d'une nouvelle charte d'investissement en parallèle avec la création d'un Fonds d'investissement stratégique (le Fonds Mohammed VI) pour soutenir le secteur privé, la réforme fiscale, la refonte du cadre de la protection sociale, la restructuration des établissements et entreprises publics, en plus de la poursuite de la mise en application de la Loi Organique relative à la Loi de Finances.

Nouvelle charte d'investissement pour une nouvelle impulsion de l'investissement au Maroc

Le Conseil des Ministres, présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a adopté, mercredi 13 juillet 2022, le projet de loi-cadre formant Charte de l'investissement. Outre son objectif majeur de ramener la contribution de l'investissement privé au deux tiers de l'investissement global, ce projet a pour objectif de :

- Créer des emplois permanents ;
- Réduire les disparités entre les provinces et les préfectures du Royaume en matière d'attractivité des investissements ;
- Orienter les investissements vers les secteurs prioritaires et les métiers d'avenir ;
- Améliorer le climat des affaires et faciliter l'opération d'investir ;
- Renforcer l'attractivité du Royaume à même d'en faire un pôle continental et international dans le domaine des investissements directs étrangers (IDE) ;
- Promouvoir les exportations et la présence des entreprises marocaines à l'échelle mondiale
- Encourager la substitution des importations par la production locale.

Pour y parvenir, ladite Charte repose sur trois axes stratégiques, en l'occurrence, la création de quatre dispositifs de soutien à l'investissement dont un dispositif de soutien principal et trois dispositifs de soutien spéciaux, la mise en place des mesures globales pour améliorer le climat des affaires, la promotion d'une gouvernance unifiée et décentralisée autour d'une Commission nationale des investissements.

Tout en tenant compte des évolutions des contextes nationale et internationale, le PLF 2023, conformément aux Hautes Orientations Royales et aux engagements du Gouvernement, met en avant quatre objectifs prioritaires visant le renforcement des fondements de l'État social, la relance de l'économie nationale à travers le soutien de l'investissement, la consécration de l'équité territoriale ainsi que le rétablissement des marges budgétaires pour assurer la pérennité des réformes. En termes de perspectives, et en tenant compte des hypothèses retenues pour l'année 2023, fondées sur une production céréalière de 75 millions de quintaux, un cours moyen du Brent de 93 dollars le baril, une parité euro-dollar de 1,044 et un accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) de 2,5%, l'économie nationale devrait progresser de 4% pour un objectif de déficit budgétaire de 4,5% du PIB.